

ACTION URGENTEⁱ

EXTERNEÉFAI – AU 970080 – EUR 57/05/97

Action complémentaire sur EXTRA 132/96 (EUR 57/13/96, 16 août 1996)

"Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

KAZAKSTAN Azer Bachir ogli BACHIROV

Londres, le 6 février 1997

Dans une déclaration qu'il a faite lors de la conférence sur la peine de mort qui s'est tenue au Kazakstan en janvier 1997, Mikhail Baranov, vice-président de la Commission présidentielle des grâces a indiqué que la condamnation à mort d'Azer Bachirov avait été commuée à la fin de l'année 1996. Selon des déclarations officielles, huit condamnations à mort ont été commuées en peines d'emprisonnement en 1996.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels en faveur d'Azer Bachirov. Aucune action complémentaire n'est désormais nécessaire.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*